AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1102
FR0010613471-DIV22

31 mai 2017

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

SUEZ

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 30 mai 2017, la société anonyme Engie (1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche 92930 Paris La Défense Cedex), a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détient, au 29 mai 2017, 199 234 837 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 32,48% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Cette variation du nombre d'actions et de droits de vote résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société SUEZ, dont le règlement-livraison est intervenu le 24 mai 2017[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 613 384 549 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment prospectus visé par l'Autorité des marchés le 16 mai 2017 sous le n°17-200 et communiqué de la société SUEZ du 22 mai 2017.